



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
Qualité, Vitalité & Performance



AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation de la Municipalité de Saint-Paul, devant servir pour l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour les années 2024, 2025 et 2026, a été déposé au bureau de la Municipalité, le 15 septembre 2023.

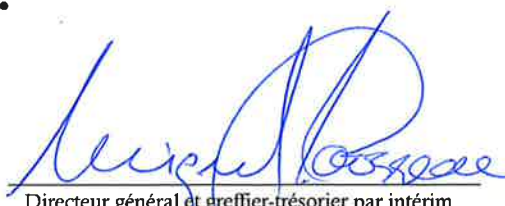
Toute personne peut en prendre connaissance à la Mairie, 10, chemin Delangis, Saint-Paul, durant les heures d'ouverture de bureau.

Conformément à la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, une personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer auprès de la Municipalité régionale de comté de Joliette une demande de révision à ce sujet.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée avant le 1^{er} mai 2024 à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:
MRC de Joliette
632, rue de Lanaudière, Joliette (Québec) J6E 3M7
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Joliette et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-HUITIÈME jour du mois de SEPTEMBRE deux-mille-vingt-trois.


Directeur général et greffier-trésorier par intérim
M. Miguel C. Rousseau